



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 26 avril 2023

Signature du contrat départemental lecture itinérance (CDLI) : un outil pour favoriser l'accès à la culture sur le territoire

Pascale Pin, sous-préfète et secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne, et Alain Pichon, président du Département de la Vienne, ont signé ce jour, à l'Hôtel du Département, le Contrat Départemental Lecture Itinérance 2023-2025, en présence de Rose-Marie Bertaud, rapporteur de la commission culture et événementiel du Département de la Vienne, Éric Lebas, directeur adjoint délégué à la création et aux industries culturelles de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, et Jacques Deville, conseiller Livre et lecture de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Le Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) est destiné à **renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins.**

Le Département de la Vienne, avec le concours de la bibliothèque départementale de la Vienne, met en place des actions de lecture publique favorisant le développement d'un esprit citoyen pour le jeune public, plus particulièrement les élèves des écoles et des collèges du département. En 2023, plusieurs actions vont être menées en ce sens : valorisation du livre et de la lecture, création littéraire, médiation.

À travers le CDLI, **l'État soutient le développement d'interventions itinérantes en milieu rural, pour garantir un égal accès à la culture et participe financièrement aux projets portés par la bibliothèque départementale de la Vienne.**

Les actions phares entreprises en 2023

- **Mettre en place une résidence d'écrivains pour un collectif d'auteurs jeunesse**
Pendant un mois, un collectif est parti à la rencontre des enfants de classes primaires et des collèges de la Vienne, pour découvrir la création littéraire et en quoi cette dernière peut constituer une action citoyenne. Ce premier atelier, expérimenté en début d'année, a permis à 4 auteurs d'intervenir dans des classes de 4 écoles élémentaires et de 4 collèges des communes de Vouneuil-sous-Biard, Latillé, Gençay et L'Isle-Jourdain. Au total, ce sont 92 écoliers et 170 collégiens qui ont pu découvrir le pouvoir et la force de l'écriture.
- **Créer un partenariat autour du développement durable, avec des partenaires scientifiques**
Cette action consiste à organiser des rencontres entre des scientifiques et des universitaires, œuvrant dans le domaine du développement durable, et des enfants scolarisés dans le département, particulièrement en milieu rural. Pour cela, la bibliothèque départementale de la

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vienne travaillera avec plusieurs partenaires tels que le centre de ressources départemental en sciences et technologies (CRED) ou l'Espace Mendès-France à Poitiers.

- **Développer des actions de médiation autour du jeu et du jeu vidéo, pour le jeune public dans les médiathèques du réseau départemental**

L'objectif est à la fois d'animer avec le public des sessions de jeux en bibliothèques, mais aussi de former les bibliothécaires du réseau à la pratique du jeu vidéo en médiathèque et de comprendre sa dimension inclusive et citoyenne. Il s'agit d'inviter les enfants à se rencontrer, partager entre eux ou avec d'autres publics, notamment les personnes âgées ou handicapées lors d'actions intergénérationnelles.

- **Former les professionnels et les bénévoles du réseau départemental au développement de bibliothèques citoyennes**

Grâce à des formations sur ce thème tout au long de l'année, il s'agit d'initier les professionnels et les bénévoles du réseau aux actions et ressources qui permettent à la bibliothèque d'être un lieu citoyen, tant par les services qu'il propose que par le lieu d'échanges qu'il doit constituer.

Les CDLI sont des contrats de trois ans, renouvelables une fois. Durant cette première période de trois ans, l'État, via la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), s'engage à doubler les budgets fléchés sur ces actions.

L'ensemble de ces projets nécessitera un budget de 120 000€ avec une prise en charge par l'État à hauteur de 60 000€ (sous forme de subvention annuelle de 20 000€) et du Département de la Vienne à hauteur de 60 000€ sur 3 ans.

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la communication
interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers